

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles Riou, Vanina CHAMBRIER

Absent-es avec pouvoir : Olivier THOMAS donne pouvoir à Soizic LUCAS, Damien GUEGAN donne pouvoir à Yves LOYER, Katia LUCAS donne pouvoir à Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPESSE donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS.

Secrétaire de séance : Régis ROBERT

Ordre du jour :❖ **URBANISME :** APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Plan Local d'Urbanisme : approbation du document d'urbanisme consultable sous ce lien : <https://www.sauzon.fr/index.php/urbanisme/plu.html> . Le dossier est également consultable en mairie aux heures d'ouvertures.

❖ **FINANCES :** EMPRUNT - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZB N⁰450 PRES DU CIMETIERE POUR LA CREATION DE LOGEMENTS INSULAIRES❖ **CONVENTION :**

1. MEGALIS - FIBRE OPTIQUE

Armoire Route des Gweiots

Pose de boîtiers sur les bâtiments communaux

2. INOVALYS - SUIVI HYGIENE DU RESTAURANT SCOLAIRE

❖ COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DÉLIBÉRATION N 2020-049 complétée par la délibération n⁰2021-134 du 26/11/2021) :

❖ QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35. Le Conseil municipal approuve le Procès-Verbal du 03 avril 2024.

Monsieur Régis ROBERT est désigné secrétaire de séance.

1 - : URBANISME : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Auray (SCOT) approuvé le 14 février 2014, modifié le 7 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°1 de la séance du 18 janvier 2022 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation préalable ;

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil municipal, lors de sa séance du 12 septembre 2022, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables et la délibération les retraçant ;

Vu la délibération n°1 de la séance du 8 février 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

Vu la consultation des personnes publiques associées et consultées conformément au code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis des personnes publiques associées sur le projet de PLU ;

Vu l'arrêté municipal n° A 2023-001 du 11 juillet 2023 prescrivant l'enquête publique du projet arrêté du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 août 2023 au 26 septembre 2023 ;

Vu le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête sur le projet de PLU, assorti de 3 recommandations que sont les suivantes :

1. *Création d'un emplacement réservé* sur l'axe Sauzon-Le Palais. L'objectif serait de faciliter par la suite la mise en place d'une piste cyclable, de répondre aux besoins de sécurisation des différents usagers de la route et de pouvoir également anticiper les éventuels dispositifs mis en place au niveau supra communal.
2. *Des évolutions du règlement écrit* :
 - Adapter le règlement agricole à la localisation des sites d'exploitation pour leur permettre de se développer (en particulier l'exploitation de Kerzo) ;
 - Intégrer les prescriptions des OAP dans le règlement écrit en particulier en termes de performances énergétiques ;
3. *Anticiper davantage l'évolution démographique et touristique en matière d'alimentation en eau potable*

Vu le tableau retraçant les modifications à apporter au projet de PLU afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique,

Vu l'entier dossier du plan local d'urbanisme, tel qu'il est à la présente délibération,

Considérant ce qui suit :

Les observations émises par les personnes publiques associées et consultées ainsi que les observations de la commission d'enquête et du public justifient que des adaptations et corrections mineures, exposées dans le tableau des modifications, soient apportées au projet de PLU,

Les modifications apportées au projet de PLU ne remettent pas en cause son économie générale.

Les 2 emplacements réservés pour la création de pistes cyclables sont ajoutés sur la route départementale RD 25 entre Kersantel et Kervellan et sur une portion de route située à Deubord.

Les Conseillers municipaux ont été informés de l'ensemble des modifications envisagées du PLU, le tableau retraçant les modifications à apporter au PLU suite à l'enquête publique et à la consultation des personnes publiques associées leur ayant été adressés avec les convocations.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal, par 0 absentions, 0 voix contre et 14 voix pour à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver les modifications apportées au projet de PLU
- D'approuver le PLU, tel qu'il est, à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme :

- d'un affichage en mairie pendant un délai d'un mois ;
- mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une publication sur le site internet de la commune :

<https://www.sauzon.fr/index.php/urbanisme/plu.html> ;

- d'une publication sur le portail national de l'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme approuvé sera ensuite tenu à la disposition du public en mairie de SAUZON (112 rue du Lieutenant Riou), aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture de VANNES.

Les documents suivants sont envoyés au service de contrôle de la légalité par le lien gouvernemental

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/> :

- L'entièreté du dossier du PLU
- Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) dans leur version intégrale
- L'avis et les conclusions de la commission d'enquête conformément à l'article R.123.21 du code de l'environnement

2 - FINANCES : EMPRUNT

Monsieur le Maire remet et commente la situation pluriannuelle des emprunts :

- En annuité
- En capital restant

Suite à la demande de la commission de finances réunie mercredi 10 avril 2024 à 19h, qui, suite aux éléments des offres présentés, et aux éléments d'analyse des ratios communiqués par le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, a décidé de solliciter :

- La somme de 500 000 € en deux emprunts :
 - 320 000 € sur 10 ans
 - 180 000 € sur 15 ans
- pour chacun le taux fixe, et le taux variable.

L'assemblée ayant reçu la présentation des éléments reçus :

- en comparatifs de coût des deux prêts
- incidence pour 2024 et 2025 sur les annuités et en dépenses de :
 - fonctionnement pour les intérêts
 - d'investissement pour le capital

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- décide de contracter la somme de 500 000 € en deux prêts,
- retient le taux fixe pour les deux,
- autorise et charge monsieur le Maire de signer les deux contrats de prêts auprès du Crédit Mutuel de Bretagne en conformité avec les caractéristiques détaillées ci-après :

Caractéristiques	Emprunt n°1	Emprunt n°2
Montant en euros de l'emprunt :	320 000,00	180 000,00
Objet :	Achat de la parcelle ZB 450 réserve foncière logement	Programmes d'investissements
Durée :	10 ans	15 ans
Taux fixe :	3,40	3,47
Périodicité :	trimestrielle	
Type d'amortissement / échéance :	amortissement constant	

3 - CONVENTION : MEGALIS FIBRE OPTIQUE - ARMOIRE ROUTE DES GWEIOTS:

Monsieur le Maire présente la convention de servitude avec MEGALIS pour l'implantation, la gestion et l'entretien de l'armoire technique située sur la parcelle cadastrée section ZC n°68, Route des Gweiots.

La présente convention portant création de servitude sera valable pendant toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par Mégalis, la commune de SAUZON et ses ayant cause étant informés de l'arrivée du terme. Cette convention pourra d'ailleurs être dénoncée à toute époque par Mégalis.

Mégalis aura la pleine et entière jouissance des droits cédés à partir du jour de la signature de la présente convention par la commune de SAUZON.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document en lien nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

4 - CONVENTION : MEGALIS FIBRE OPTIQUE - POSE DE BOITIERS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente la convention de servitude avec MEGALIS pour l'implantation, d'un boîtier fibre sur le bâtiment communal du Centre d'Accueil Willaumez.

Cette installation est nécessaire pour délivrer le réseau de télécommunication sur l'ensemble du bâtiment et sur les parcelles voisines.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que d'autres conventions semblables à celle-ci sont susceptibles d'être reçues pour les autres bâtiments communaux.

La présente convention permet à l'entreprise habilitée d'installer le boîtier et d'intervenir en cas de dommages.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de signer la convention exposée et de signer les autres à venir pour les bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute convention semblable pour l'ensemble des bâtiments communaux.

5 - CONVENTION : INOVALYS - SUIVI HYGIENE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique avoir reçu une proposition de renouvellement du contrat de prestation de service « INOVALYS », arrivé à échéance au 31 décembre 2023, pour l'accompagnement et le suivi de l'hygiène au sein du restaurant scolaire.

Il expose les nouvelles conditions prévues au contrat.

Période : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Détail de la prestation :

- Collecte des échantillons de denrées alimentaires par un agent INOVALYS et transport au laboratoire
- Analyse microbiologique (autocontrôle) sur les denrées alimentaires collectées
- Contrôle de nettoyage / désinfection des surfaces : fourniture de pétrifilms®

Fréquence :

- 2 collectes par an, soit une par semestre
- Prise de 2 échantillons par an (un échantillon par collecte)
- Fourniture de 3 x 5 pétrifilms® par an, soit 1 x 5 pétrifilms® par trimestre scolaire

Coût :

- Montant HT : 220.91 €
- Montant TTC : 265.09 €

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités du nouveau contrat, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6 - Communication sur les délégations du conseil municipal au maire (délibération N°2020-049 complétée par la délibération N°2021-134 du 26/11/2021)

La liste des marchés publics passés depuis le 3 avril 2024

N° ordre	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	02/04/2024	VIAMEDIA	Publication enquête publique "classement chemins ruraux"	688,87 €	826,64 €
2		04/04/2024	SARL JARDIN D'ECUME	Terrain de foot : roulage et piégeage des taupes	2 200,00 €	2 640,00 €
3		04/04/2024	CASAL SPORT	Traceuse de terrain de foot et peinture	1 133,00 €	1 421,60 €
4		04/04/2024	LIBRAIRIE LA VEILLEUSE	Livres bibliothèque	865,08 €	912,66 €
5		04/04/2024	SASU AUSTRAL HORIZON	Pièces de Karcher : tige, buse, pistolet	131,24 €	157,49 €
6		04/04/2024	EUROVIA	Big-bags d'enrobés à froid	738,00 €	885,60 €
7		04/04/2024	ILB INGENIERIE LE BAGOUSSE	Tenue du carnet sanitaire prévention légionellose salle Sarah Bernhardt	254,50 €	305,40 €
8		04/04/2024	SAS MOTOCULTURE BELLE ILOISE	Réparation tronçonneuse HUSQVARNA : remplacement guide	115,76 €	138,91 €
9		08/04/2024	KERVARREC MOTOCULTURE	Têtes nylon et boutons débroussailleuse	230,16 €	276,19 €
10		08/04/2024	CRA PONTIVY	Remplacement vitre arrière cassée	994,55 €	1 193,46 €
11		09/04/2024	UGAP	Fournitures administratives Mairie	102,55 €	123,06 €
12		09/04/2024	SIGNAUX GIROD	Panneaux de signalisation verticale	748,00 €	897,60 €
13		09/04/2024	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Panneaux de signalisation "Plage de Deubord" et "Anse de Ster Vouen"	163,66 €	196,39 €
1	PORT	08/04/2024	ILB INGENIERIE LE BAGOUSSE	Tenue carnet sanitaire prévention légionellose	254,50 €	305,40 €
1	CAMPING	04/04/2024	BI-WARE	Ordinateur portable HP 17"	669,90 €	803,88 €
2		04/04/2024	SEQUIOIASOFT	Réinstallation logiciel eSeason sur nouvel ordinateur	120,00 €	144,00 €
3		08/04/2024	ILB INGENIERIE LE BAGOUSSE	Tenue carnet sanitaire prévention légionellose	254,50 €	305,40 €
1	CAW	08/04/2024	ILB INGENIERIE LE BAGOUSSE	Tenue carnet sanitaire prévention légionellose	254,50 €	305,40 €

QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES

La séance est levée à 21h16

Le Maire

Ronan JUHEL



Le Maire,
Ronan Juhel

Le secrétaire de séance

Régis ROBERT